

**MAIRIE D'AUZANCES - Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

**DECISION n° 2025-25
portant sur le remplacement de deux équipements
d'éclairage public Chemin de Villechereix**

Madame le Maire d'Auzances,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n° 2020-17 du Conseil Municipal d'Auzances, réuni en séance ordinaire le 27 mai 2020, confiant à Madame le Maire des délégations, dont celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Considérant la nécessité de procéder au remplacement de deux équipements d'éclairage public Chemin de Villechereix,
Vu le devis de l'entreprise ALLEZ ENERGIES qui s'élève à 3 753, 60 € HT – 4 504, 32 € TTC,

DECIDE

Article 1^{er} : le devis de l'entreprise ALLEZ ENERGIES – ZA Laschamps de Chavanat – 23000 SAINT FIEL - est accepté pour un montant de 3 753, 60 € HT – 4 504, 32 € TTC, pour le remplacement de deux équipements d'éclairage public Chemin de Villechereix.

Auzances, le 26 Juin 2025

Le Maire,

Françoise SIMON

